



DOSSIER DE PRESSE

L'équilibre, où en êtes-vous ?

1er juin 2011 : signature convention régionale entre :

- ✓ la Carsat Auvergne ;
- ✓ la Direction régionale Auvergne de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ;
- ✓ le COREG-EPGV (Comité régional Éducation physique et Gymnastique Volontaire)
- ✓ la MSA Auvergne.

Sommaire

Communiqué de presse L'équilibre, où en êtes-vous ?	1
Chutes des personnes âgées : un problème préoccupant Parmi les décès chez les personnes de + 75 ans survenus lors d'un accident de la vie courante, 60 % sont consécutifs à une chute	2
Pourquoi une convention régionale entre ces 4 organismes ? Lutter contre la dépendance qui est souvent la conséquence d'une ou plusieurs chutes favorisées au grand âge par un moins bon contrôle de l'équilibre.	3
Qu'est-ce que le programme « L'équilibre, où en êtes-vous ? » Diminuer le risque, la fréquence et la gravité des chutes des personnes âgées par l'entretien et la stimulation de leur fonction d'équilibration	4
Fiches partenaires	
La Carsat Auvergne Assurance Retraite et Assurance Maladie	5
Le Comité régional EPGV-Auvergne	6
La DRJSCS	7
La MSA Auvergne	8

Signataires de la convention :

Carsat Auvergne : Bernard EUZET, Président et Yves GALÈS, Directeur
DRJSCS Auvergne : Yannick BARILLET, Directeur
COREG-EPGV : Marie HECKMANN, Présidente
MSA Auvergne : Gilles CHOCHÉYRAS, Président et Michel PICARD, Directeur

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Juin 2011

■ Près de 3000 retraités ont participé à un atelier équilibre au cours de ces cinq dernières années

L'équilibre, où en êtes-vous ?

Parce qu'on estime qu'une personne sur trois fera au moins une chute au cours de l'année et que ce rapport passe de un sur deux chez les plus de 80 ans, prévenir les chutes constitue un enjeu de santé publique. La Carsat Auvergne, la Direction régionale Auvergne de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et le COREG-EPGV (Comité régional Éducation physique et Gymnastique Volontaire) l'ont compris et renforcent leur partenariat en ce sens ; un partenariat qui s'élargit cette année à la MSA Auvergne.

Les chutes, causes de fractures et de décès

La chute est un accident fréquent chez les personnes de plus de 65 ans et plus on vieillit, plus le risque de chute augmente : on estime qu'une personne sur trois fera au moins une chute au cours de l'année et une sur deux chez les plus de 80 ans. Ces chutes se produisent en majorité au domicile de la personne ou dans son voisinage proche. Elle sont également responsables de fractures, en particulier des fractures de hanche, suivies généralement d'hospitalisations.

Tant sur le plan physique que psychologique, les conséquences des chutes sont nombreuses : diminution de la mobilité, accroissement de la dépendance, perte de confiance en soi, sentiment de peur, isolement accru. Autre chiffre marquant : les chutes constituent la principale cause de décès par traumatisme pour cette population âgée.

L'Auvergne particulièrement concernée par la problématique

Par ses caractéristiques, l'Auvergne est particulièrement concernée parmi les territoires les plus touchés par la mortalité liée aux chutes. Les personnes âgées sont fortement isolées : 45% des personnes de 76 ans ou plus vivent seules. De plus, la région Auvergne est marquée par le vieillissement de sa population : c'est la 3^e région française la plus âgée avec 10,7% de sa population de 75 ans et plus contre 8,5% au niveau national.

Des ateliers équilibre pour prévenir les chutes

Ces ateliers équilibre s'adressent aux personnes de plus de 60 ans vivant à domicile. À raison d'une séance hebdomadaire d'une durée d'une heure avec deux séances test en début et fin d'atelier, ces ateliers sont encadrés par une animatrice formée spécifiquement.

L'objectif des ateliers équilibre, mis en place au travers de ce programme, est de diminuer le risque, la fréquence et la gravité des chutes des personnes âgées par l'entretien et la stimulation de leur fonction d'équilibration. Plus concrètement, ils visent à réassurer la stabilité posturale et prévenir la perte d'équilibre, diminuer l'impact psychologique négatif d'une chute en apprenant à se relever du sol, renforcer le lien social, formuler des conseils concernant l'aménagement du cadre de vie et de l'environnement. Il s'agit aussi d'inciter la personne à rester active en rejoignant un club ou en lui recommandant certains exercices.

42 ateliers ont été mis en place en 2010. Aussi, près de 3 000 retraités ont participé en Auvergne à un atelier équilibre au cours de ces 5 dernières années.

Prévenir les chutes, un engagement ; lutter contre la dépendance, un objectif

La Carsat Auvergne, la DRJSCS, le COREG-EPGV et la MSA concluent, le 1er juin 2011, une convention pour se donner les moyens de répondre aux diverses sollicitations qui leur sont faites et favoriser le développement sur la région Auvergne d'actions visant la prévention des chutes chez les personnes âgées. Le cœur de ce partenariat, au-delà de la prévention des chutes, est de lutter contre la dépendance qui est souvent la conséquence d'une ou plusieurs chutes favorisées au grand âge par un moins bon contrôle de l'équilibre. C'est aussi permettre à la personne âgée de garder plus longtemps son autonomie physique, psychique et sociale et ainsi lui garantir une qualité de vie optimale à domicile favorisant la poursuite de sa vie sociale et intergénérationnelle habituelle.

Contact presse : Nathalie Ribaud

Tél. : 04 73 42 85 40

✉ nathalie.ribaud@carsat-auvergne.fr

www.carsat-auvergne.fr, rubrique Espace Presse

Chutes des personnes âgées : un problème préoccupant

Les chutes : principale cause des accidents de la vie courante

Données Institut National de Veille Sanitaire (INVS) 2007

En 2004, les plus de 65 ans étaient victimes de 550 000 accidents de la vie courante avec recours aux urgences dont la grande majorité résultent de chute (84%), soit plus de 450 000 chutes.

Les fractures représentent 41% des lésions.

Une personne âgée sur 4 entre 65 et 75 ans indiquait qu'elle avait chuté dans les douze derniers mois

La mortalité liée aux chutes

Données Institut National de Veille Sanitaire (INVS) 2010

Aujourd'hui, les 2/3 des décès par accident de la vie courante surviennent chez des personnes âgées de 75 ans et plus.

En 2006, 12 069 personnes âgées de plus de 75 ans sont décédées suite à un accident de la vie courante (chutes, suffocations, noyades, intoxications, accidents causés par le feu...)

Parmi ces 12 069 décès, 7 329 sont consécutifs à une chute, soit 60 %.

La région Auvergne particulièrement touchée par la problématique des chutes

Publication FNORS "Fédération Nationale des Observatoires Régionaux de la Santé" 2008

Par ses caractéristiques, l'Auvergne est particulièrement touchée parmi les territoires les plus concernés par la mortalité liée aux chutes : un fort isolement des personnes âgées (45% des personnes de 76 ans ou plus vivent seules), un vieillissement marqué de sa population – la 3^e région française la plus âgée avec 10,7% de sa population de 75 ans et plus contre 8,5% au niveau national.

Des facteurs de risque divers

Étude du Centre technique d'appui et de formation des Centres d'examen de santé (CETAF) de Saint-Étienne présentée à l'occasion des 28^e Journées Annuelles de la Société française de gériatrie et gérontologie (SFGG) d'octobre 2008

Cette étude a été réalisée dans huit centres d'examen de santé de la région Rhône-Alpes. Le CETAF de Saint-Étienne a cherché à étudier les caractéristiques cliniques associées à la récurrence de la chute du sujet âgé. L'âge, l'usage de psychotropes, la prise de quatre médicaments et plus ainsi que l'acuité visuelle augmentent peu le risque de chuter mais de manière significative. En revanche, un TUG (Test Timed Up and Go) lent (inférieur à 20 secondes), la force de préhension, le sexe féminin et la vie en institution augmentent de plus de deux fois ce risque.

Le risque est presque quintuplé pour les personnes âgées qui ont peur de tomber. Le risque de récurrence de la chute est également trois fois plus élevé en cas de TUG lent et deux fois plus en cas de déclaration de peur de rechute.

Également présentée lors du congrès, une action pour prévenir les chutes des personnes âgées, mise en place par la CPAM de la Dordogne, a notamment permis aux personnes âgées de reprendre confiance en elles. Autres résultats : la réduction de l'isolement social et des hospitalisations (17 %).

Les auteurs soulignent l'intérêt d'un projet "peu coûteux, facile à mettre en place et efficace pour le maintien d'une vie autonome à domicile".

Contact presse : Nathalie Ribaud

Tél. : 04 73 42 85 40

✉ nathalie.ribaud@carsat-auvergne.fr

www.carsat-auvergne.fr, rubrique Espace Presse

Pourquoi une convention régionale entre ces 4 organismes ?

Carsat Auvergne, DRJSCS, COREG-EPGV Auvergne, MSA Auvergne

Prévenir la prévention de la chute de la personne âgée : un objectif affiché

Il s'agit d'une part de lutter contre la dépendance qui est souvent la conséquence d'une ou plusieurs chutes favorisées au grand âge par un moins bon contrôle de l'équilibre.

D'autre part, c'est permettre à la personne âgée de garder plus longtemps son autonomie physique, psychique et sociale et ainsi lui garantir une qualité de vie optimale à domicile favorisant la poursuite de sa vie sociale et intergénérationnelle habituelle.

Les missions des partenaires qui fondent ce partenariat

Pour la Carsat Auvergne (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail)

En tant qu'acteur de 1^{er} plan dans le domaine de la retraite, elle conduit une politique de lutte contre la dépendance des personnes âgées et, à ce titre, encourage et soutient des actions innovantes. Contribuer à la mise en place d'ateliers équilibre, notamment par des aides financières, entre parfaitement dans ce cadre.

Pour la DRJSCS Auvergne (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale)

Du fait de sa mission de promotion et d'organisation d'activités physiques pour tous qui s'inscrit dans le cadre de la prévention de la dépendance, sa présence à ce partenariat est essentielle.

Pour le COREG-EPGV Auvergne (Comité régional Éducation physique et Gymnastique Volontaire)

Dans le cadre de sa promotion des activités physiques notamment en direction des personnes âgées, il exerce une mission de garant technique et/ou pédagogique de toutes les formations équilibre.

Pour la MSA Auvergne

Elle poursuit une mission de prévention de la perte d'autonomie notamment en milieu rural.

Pourquoi une convention ?

Ces organismes concluent donc une convention pour se donner les moyens de répondre aux diverses sollicitations qui leur sont faites et favoriser le développement sur la région Auvergne d'actions visant la prévention des chutes chez les personnes âgées.

Dans ce cadre, le comité de pilotage (composé des partenaires) s'est fixé plus particulièrement les objectifs suivants :

- ✓ favoriser la mise en place d'ateliers équilibre en Auvergne et prendre toutes mesures facilitant la pérennisation de ce service ;
- ✓ faire connaître largement et par tous moyens le programme « L'équilibre, où en êtes-vous ? » ;
- ✓ prendre toute mesure nécessaire à la formation des responsables de projet équilibre, des responsables d'ateliers et de leurs aides ;
- ✓ apporter autant que faire se peut leur aide financière aux organisateurs de ces ateliers ;
- ✓ assurer la qualité des ateliers équilibre et du service rendu aux bénéficiaires.

Le comité de pilotage est assisté d'un comité technique composé, outre les partenaires, d'établissements gériatriques et de consultants extérieurs.

Contact presse : Nathalie Ribaud

Tél. : 04 73 42 85 40

✉ nathalie.ribaud@carsat-auvergne.fr

www.carsat-auvergne.fr, rubrique Espace Presse



Qu'est-ce que le programme « L'équilibre, où en êtes-vous ? »

L'objectif des ateliers équilibre, mis en place au travers de ce programme, est de diminuer le risque, la fréquence et la gravité des chutes des personnes âgées par l'entretien et la stimulation de leur fonction d'équilibration et ainsi :

- ✓ réassurer la stabilisation posturale et prévenir la perte d'équilibre ;
- ✓ diminuer l'impact psychologique de la chute en apprenant aux personnes à se relever du sol ;
- ✓ améliorer leur insertion sociale.

Zoom sur l'atelier équilibre

Validé par la Caisse nationale d'Assurance Maladie depuis 1998, ce programme consiste en la mise en place d'ateliers équilibre comprenant 10 à 14 personnes âgées de 55 ans et plus.

Un atelier comporte 10 séances hebdomadaires d'une heure d'exercices dont la spécificité est la réhabilitation des fonctions d'équilibration.

L'atelier est mis en place à l'initiative d'une structure locale (CCAS, Club du 3^e âge, association sportive, Foyer Logement, Maison de retraite...) qui constitue un groupe de retraités et met une salle à disposition. L'atelier est sous la responsabilité d'un animateur sportif formé spécifiquement pour ce dispositif.

Les 10 séances sont précédées et suivies d'un test permettant de mesurer au départ les aptitudes et capacités des personnes, afin d'adapter les exercices et de mesurer, à la fin de l'atelier la progression des participants.

Afin de pérenniser les progrès réalisés à l'issue de l'atelier, les animateurs sportifs ont pour consigne d'orienter les participants vers des clubs de gymnastique adaptée existants ou de favoriser la création de nouvelles sections

En Auvergne

Depuis 1999, un comité de pilotage auvergnat regroupe 3 partenaires :

- la Carsat Auvergne qui assure la mise en relation entre les structures et les animateurs, le suivi administratif et financier, l'évaluation du dispositif ;
- la DRJSCS Auvergne qui contribue à la promotion du dispositif et aide à la pérennisation d'activité ;
- Le COREG-EPGV Auvergne qui assure les formations des animateurs sportifs.

Les structures locales qui souhaitent mettre en place un atelier peuvent bénéficier d'une aide financière gérée par la Carsat via une subvention régionale de l'ARS Auvergne et de l'Assurance Maladie.

Le dispositif a connu un très fort développement en région Auvergne jusqu'à atteindre **78 ateliers en 2007**.

Depuis 2008, le comité de pilotage a souhaité réduire volontairement le nombre d'ateliers avec deux objectifs :

- ✓ mieux cibler les personnes à risque de chute en définissant des critères plus restrictifs pour participer à un atelier (minima et maxima aux tests d'entrée) ;
- ✓ favoriser l'implantation d'ateliers en zones rurales isolées en allouant une aide financière plus élevée.

42 ateliers ont été mis en place en 2010. Aussi, près de 3 000 retraités ont participé en Auvergne à un atelier équilibre au cours de ces 5 dernières années.

Nouveauté 2011 : le partenariat avec la MSA Auvergne

3 ans après cette ré-orientation, le comité de pilotage souhaite donner en 2011 un nouvel élan au développement en zone rurale en accueillant un nouveau partenaire au sein du comité de pilotage : la MSA Auvergne. En effet, forte d'un réseau de délégués de terrain et d'une bonne connaissance de la population rurale, la MSA peut apporter sa compétence en termes d'aide à l'implantation d'ateliers équilibre en zone rurale (comme elle le prouve entre autre avec la mise en place de ses ateliers de prévention mémoire « PAC Eurêka »).

Contact presse : Nathalie Ribaud

Tél. : 04 73 42 85 40

✉ nathalie.ribaud@carsat-auvergne.fr

www.carsat-auvergne.fr, rubrique Espace Presse



Président : **Bernard EUZET**

Directeur : **Yves GALÈS**



Depuis que les Cram sont devenues Carsat, (Caisses d'Assurance Retraite et de Santé au Travail), elles ont repris en propre la gestion de l'assurance retraite que leur déléguait jusqu'alors la Cnav et ce, dans leur cadre territorial. Elles conservent leurs missions relatives à l'Assurance Maladie Risques Professionnels et le Service social.

La Carsat Auvergne compte parmi les acteurs économiques les plus importants de la région :

- > par le nombre d'emplois qu'elle assure (plus de 500) ;
- > par les rapports qu'elle entretient avec les entreprises et les collectivités territoriales ;
- > par les sommes qu'elle redistribue (plus de 2 milliards d'euros).

Carsat Auvergne, la double assurance : garantir la retraite, protéger la santé.

Dans le domaine de l'Assurance Retraite



Préparer et accompagner la **RETRAITE**

Simplifier pour les entreprises et améliorer pour tous la qualité des données sociales

La Carsat propose conseil et assistance aux entreprises pour leur permettre d'établir leur déclaration annuelle des données sociales (DADS) dans les meilleures conditions. Elle centralise le recueil des données sociales et assure la redistribution des informations à ses partenaires sociaux et fiscaux.

Gérer les comptes retraite des salariés

Dès le 1^{er} emploi, même saisonnier, l'Assurance Retraite ouvre un compte individuel retraite à chaque salarié. À partir des déclarations des données sociales que lui adressent chaque année employeurs et organismes sociaux, elle enregistre sur ce compte salaires et cotisations versés (*près de 2,31 millions d'enregistrements*).

Préparer et calculer la retraite

Elle aide les futurs retraités à préparer leur retraite et instruit leurs dossiers (*Près de 30 000 nouvelles attributions de retraite ; 96,1 % des dossiers payés dans le mois suivant la 1^{re} échéance due, hors conventions internationales ; + de 3,5 millions de paiements*). 7 agences retraite et 38 points d'accueil dans la région.

Payer les retraites et participer à l'amélioration du bien-être des retraités

L'Assurance Retraite assure le paiement mensuel des retraites (*299 844 retraités en 2010*). Elle favorise l'adaptation des retraités à leur nouvelle vie et leur maintien à domicile dans le cadre de sa politique de prévention de la perte d'autonomie (*près de 8,75 millions d'€*).

Dans le domaine de l'Assurance Maladie

Agir pour la **SANTÉ**

→ au travail (prévention des risques professionnels)



Aider à prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

L'Assurance Maladie Risques Professionnels assure une mission de conseil, d'expertise et d'information : diagnostic et analyse des risques, promotion de politiques de prévention, mise à disposition d'outils d'information, actions de formation...

et gérer l'assurance "accidents du travail" : calcul du coût du risque professionnel et notification à chaque entreprise du taux de sa cotisation annuelle (*près de 45 000 dossiers employeurs gérés*).

→ et au quotidien



Accompagner les personnes en difficulté

L'Assurance Maladie Service social facilite l'accès aux soins, favorise l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés et intervient dans la prévention et le traitement de la dépendance des personnes âgées et/ou handicapées.



Le Comité régional EPGV-Auvergne

C'est une structure déconcentrée de la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire. Le Comité Régional d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire d'Auvergne définit et met en œuvre la formation et le développement régional, dans le respect de la politique fédérale, en parfaite coordination avec les Comités Départementaux.

Il représente la Fédération auprès des instances institutionnelles régionales : Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale, ARS, Comité Régional Olympique et Sportif, Conseil Régional... Il coopère avec différents partenaires. Fondé en 1989, le Comité Régional fonctionne avec un comité directeur élu.

Des groupes de travail développement, sport santé, communication, développement durable, formation, emploi métier rassemblent des dirigeants et des techniciens des quatre départements. Il gère des salariés et organise toute la formation initiale des cadres d'animation et des dirigeants.

Il a la délégation de la formation des Ateliers Equilibre©.

Il organise les formations professionnelles des métiers du sport (BP JEPS APT), habilité par la Direction Régionale de la Jeunesse et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)

Il initie et coordonne les actions inscrites dans le plan 2009/2012 contractualisé par la DRJSCS.

Fin juillet 2009, il compte 12 812 licenciés (dont 92,5 % de femmes) dont 172 techniciens et compte 267 clubs. Après quatre années consacrées au développement intensif des activités physiques et sportives vis-à-vis de publics traditionnels, il s'oriente vers l'animation des publics spécifiques, particulièrement en milieu rural, toujours dans un but de prévention par le sport.

FORMER des cadres d'animation compétents et diplômés, en organisant les différents niveaux des filières de formation professionnelle des métiers du sport : Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) et Brevet Professionnel (BP JEPS APT), grâce à une équipe technique régionale conventionnée avec la DRJSCS.

DÉVELOPPER, sur l'ensemble du territoire auvergnat, un maillage des sections GV proposant des activités physiques diversifiées pour des publics allant de la petite enfance, adolescents, jeunes femmes, jusqu'aux seniors les plus âgés...et même des publics très spécifiques (personnes en situation de handicap ou sous main de justice ou atteintes de pathologies diverses). Ceci en accompagnant les dirigeants garants de l'esprit associatif qui nous caractérise.

COMMUNIQUER pour démontrer et valider les bienfaits d'une activité physique encadrée, soutenue et régulière, en coopérant avec des partenaires volontaristes des instances sportives, du milieu universitaire et médical, des organismes de santé...Recherches, études, applications se poursuivent pour sensibiliser à la lutte contre la sédentarité.

Les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)

Les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) sont créées en métropole depuis le 1er janvier 2010, à l'exception de celle d'Ile-de-France, dont la création est programmée le 1er juillet prochain. Les services chargés de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale dans les départements d'outre-mer seront préfigurés au cours du deuxième semestre 2010 et rejoindront ce portail début 2011.

Les nouvelles DRJSCS regroupent les pôles sociaux des directions régionales des affaires sanitaires et sociales (DRASS), les directions régionales de la jeunesse et des sports (DRJS) et les directions régionales de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé).

Les missions des DRJSCS

Les DRJSCS fédèrent les différents services de l'Etat dont l'objectif commun est de renforcer le lien social.

Elles regroupent :

- ✓ les pôles sociaux des directions régionales des affaires sanitaires et sociales (DRASS et DDASS) dont les fonctions principales étaient tournées vers les publics les plus vulnérables ;
- ✓ les directions régionales de la jeunesse et des sports (DRJS) qui avaient vocation à faciliter l'accès de tous aux activités sportives et aux loisirs éducatifs dans une logique de promotion sociale ;
- ✓ les directions régionales de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) dont la mission recouvrait la lutte contre les discriminations et la cohésion territoriale dans les territoires de la politique de la ville.

L'organisation des DRJSCS

Pour répondre aux attentes locales, les DRJSCS s'adaptent au contexte et aux projets régionaux. Elles sont cependant structurées autour de 5 pôles d'activités :

Le pôle cohésion sociale, jeunesse, vie associative

Il intègre les politiques interministérielles de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative, les politiques de promotion de l'égalité des chances, les actions sociales de la politique de la ville, la protection et l'insertion des personnes vulnérables...

Le pôle « sport » : il regroupe les services de soutien et d'animation des politiques sportives régionales, du sport de haut niveau, de l'action conduite en matière de protection de la santé des sportifs, de la prévention et de la lutte contre le dopage (en lien avec l'Agence française de lutte contre le dopage). L'équipe des conseillers techniques et sportifs, placés auprès des fédérations sportives (ligues et comités sportifs régionaux) est confortée au sein de l'organisation de ce pôle.

Le pôle « fonctions supports » : il couvre l'administration générale en matière de ressources humaines, les systèmes d'information, la logistique, la gestion budgétaire, financière et comptable et la communication.

Le pôle « fonctions stratégiques et transverses » d'ingénierie sociale, d'observation sociale et de veille : ces fonctions sont associées aux fonctions de pilotage financier, de contrôle de gestion et d'inspection, d'évaluation, pour répondre à la fois aux besoins internes du futur service mais également pour jouer une fonction d'animation pour les directions départementales.

La MSA Auvergne

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) assure la protection sociale de 4,3 millions de personnes - actives ou retraitées de l'agriculture. Elle est le 2^e régime de Sécurité sociale en France. Institution mutualiste privée, chargée d'une mission de service public, la MSA remplit son rôle fondamental d'organisme de protection sociale globale et propose, en outre, une gamme de services diversifiés pour répondre aux besoins de ses adhérents dans des domaines variés.

Le rôle de la MSA

> Encaissement des cotisations

- La MSA procède à l'affiliation des personnes exerçant une activité agricole.
- Elle calcule les cotisations et en assure l'encaissement.

> Versement des prestations pour toutes les branches de la protection sociale : santé, famille et retraite

- La MSA rembourse les frais de soins occasionnés par la maladie, l'accident et la maternité et verse des indemnités journalières aux salariés et aux exploitants agricoles en cas d'arrêt de travail.
- Elle assure le paiement des pensions d'invalidité et des retraites aux exploitants et aux salariés agricoles.
- Elle paie les prestations familiales.

Les autres missions de la MSA

> La prévention

Son objectif est de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles. Les conseillers en prévention et les médecins du travail collaborent afin de s'assurer que les mesures de prévention soient appliquées.

> La médecine du travail

Elle a un caractère obligatoire pour les salariés et les apprentis en activité du régime social agricole.

> Le contrôle médical et dentaire

Le contrôle consiste principalement à apprécier l'état de santé de l'assuré ainsi que sa capacité de travail, à se prononcer sur la nature des soins, les interruptions de travail et l'application de la tarification des honoraires. Il donne également des avis en matière de distribution de soins (contrôle des prescripteurs de service de santé) et en matière d'hospitalisation.

L'action sanitaire et sociale

La MSA définit une politique d'action sanitaire et sociale qui s'articule autour des points suivants :

- > l'appui à l'insertion des publics en difficulté ;
- > l'accompagnement des jeunes ;
- > le développement d'une politique familiale et de l'enfance ;
- > la contribution à l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées ;
- > la conduite d'une politique en faveur des personnes âgées.

La MSA sur internet : pour plus d'informations sur les services de la MSA, pour faciliter vos démarches administratives... Rendez-vous sur le site : www.msa-auvergne.fr